REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE
LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Arrêté
portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des attachés d'administration du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2011 portant institution ou modification de certaines commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de corps relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des attachés d'administration du ministère chargé de l'agriculture ;

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des attachés d'administration du ministère chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Monsieur Xavier Maire, chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Laurent Belleguic, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Virginie Chenal, adjointe au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Xavier Paul, chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi ;
- Monsieur Hervé Reverbori, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Stéphanie Rouveron, directrice des ressources humaines de l'ASP.

Suppléants

- Madame Nadine Richard-Pejus, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Luc Challemel du Rozier, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Guillaume Duchesne, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Damien Bailleul, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi ;
- Madame Graziella Daverio, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi ;
- Madame Valérie Kleefstra, cheffe du service emploi, évolution et compétences de l'ASP.

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Attachés hors classe

- Madame Chantal Sanz (UNSA) ;
- Madame Laurence Guillard (CFDT-CGC-CFTC).

Attachés principaux

- Monsieur Nicolas Rami (UNSA) ;
- Madame Catherine Barbier (CFDT-CGC-CFTC).

Attachés

- Madame Emmanuelle Marty (FSU) ;
- Monsieur Norbert Lecardonnel (UNSA).

Suppléants

Attachés hors classe

- Madame Solène Aubert (UNSA) ;
- Madame Françoise Portal (CFDT-CGC-CFTC).

Attachés principaux

- Madame Véronique Leblanc (UNSA) ;
- Madame Dominique Espagnon (CFDT-CGC-CFTC).

Attachés

- Monsieur François Ronch (FSU) ;
- Madame Stéphanie Louchez (UNSA).

Article 2

L'arrêté du 26 juillet 2022 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des attachés d'administration du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 17 octobre 2022

Le ministre de l'agriculture et de
la souveraineté alimentaire,
Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint au sous-directeur de la gestion
Des carrières et de la rémunération

Guillaume Duchesne